

Conseil Consultatif Citoyen pour la Transition Ecologique
Relevé de décisions de la réunion du 04 avril 2024

Présents : Monique BARON, Bernadette BRISARD, Thierry NOEL, Marina COPPENS, Daniel GRZEBYK, Jean-Marie PUSLECKI, Bernadette RUELLE (Cla-Pieds-Rando), Silvia BEDARD, Vincent MEYNIER, Cyrille Triozon.

Excusés : Stéphanie CANDAES, Jean GUYOT, Michel DULCIRE (AL Ort), Loïc LE CAM.

Présence exceptionnelle : Gilles DUTAU, adjoint au maire délégué à la propreté urbaine.

Secrétaire de séance : Monique Baron

Ordre du jour :

1. Compte-rendu rdv avec les services de Julie Frêche (Métropole) concernant les aménagements liés à l'arrivée de la ligne 5 du Tramway
2. Collecte, gestion et prévention des déchets par les services de la Métropole, leurs applications sur Clapiers.

1. Compte rendu rdv avec les services de Julie Frêche (Métropole)

Rdv avec José Martinez, responsable service grand projet patrimoine 3M, Lionel Dété : directeur de projets-Tramway ligne 5 3M, Claire Rancoulet Tam.

- Problématique actuelle dans les 2 sens de circulation : le rond-point du Fesquet est engorgé et dangereux pour les piétons et les cyclistes. Le 3CTE propose que, dans les 2 sens de circulation (de Clapiers vers Montpellier-*côté magasin G. Franc-* ou de Montpellier vers Clapiers - *côté magasin Botanic-*) la voie de droite soit réservée pour rentrer ou sortir de Clapiers (ce qui permettrait d'accéder rapidement au Tram y compris pour la navette). Il est également demandé que le rond-point du Fesquet devienne un rond-point à la « hollandaise »(priorité des piétons et de vélos sur les voitures).
Réponse : dédoublement des voies de circulation va être étudié et création d'un rond-point à la hollandaise
- Problématique exposition au bruit du fait de la disparition du merlon qui existait le long du RM65, ajouté aux travaux de déplacement du bassin de rétention
Réponse : repositionnement et végétalisation d'un nouveau merlon (automne 2025), mise en place d'un revêtement phonique au niveau du bitume.
- Problématique de destruction des arbres, impact écologique sur les espèces protégées : quelles réponses vont être apportées ?
Réponse : mesures de compensation (sur le territoire de 3M, notamment au niveau de la ripisylve au Domaine de La Valette) d'environ 60 hectares à raison de deux arbres plantés pour un arbre abattu. Mise en place d'interstices au niveau des ponts pour reconstituer les habitats des chauves-souris et de nichoirs.
- Problématique de la vitesse en dehors des heures de pointe : demande de passage
Réponse : proposition de limitation à 50km/h. La décision relève du pôle mobilité 3M.

Des expérimentations pourraient être mises en place pour tester les différentes propositions discutées en séance.

Pour information : la trémie « cycle » devrait être remise en circulation en septembre 2025.

2. Collecte, gestion et prévention des déchets par les services de la Métropole, leurs applications sur Clapiers.

Présentation d'un diaporama par Thierry Noël (cf document joint) et débat.

Prise de parole de Gilles DUTAU par rapport à la gestion des biodéchets :

- Rappel des obligations légales
- Fin annoncée de la collecte porte à porte
- Mise en place de PAV (point d'Apport Volontaire) : 14 emplacements ont été proposés à 3M, dans l'attente de validation
- Enjeux majeurs : amélioration du tri afin de réduire la part des biodéchets présente dans les OMR, soit 30%
- 3 solutions proposés par 3M aux habitants de Clapiers : le compostage individuel (chez soi), le compostage collectif (2 sites de compostage partagé à Clapiers en gestion bénévole), la collecte en PAV des biodéchets.
- Des bio-seaux seront distribués aux Clapiérois par la poste

- Collecte des PAV 2 fois par semaine.

Il conviendra d'informer en temps voulu les clapiérois :

- Emplacements PAV
- Travail d'accompagnement des citoyens
- Organiser une réunion publique ?

La discussion n'étant pas terminée, il est prévu de programmer une deuxième réunion sur cette thématique.